Candidatez pour la 4ème édition du prix Europe de la DGER avant le 24 février 2020

4ème édition du Prix Europe de l'enseignement agricole français.

Il s'organise avec le soutien de la Représentation permanente en France de la
Commission européenne dans le cadre du concours de l'éducation à l'Europe lancé par la Fondation
Hippocrène.

La DGER incite les établissements d'enseignement agricole à participer à ce prix
promouvant les échanges européens, qui s'inscrit dans la mission de la coopération internationale.

Pour la quatrième année successive, la Fondation Hippocrène a ouvert avec le soutien de la
Représentation en France de la Commission européenne, une catégorie de prix, qui permet aux
établissements d'enseignement agricole de participer au concours de l'éducation à l'Europe.

Dans ce cadre, les établissements candidats sont appelés à présenter un projet original élaboré par une classe
avec son / ses professeur(s) dans le domaine de la citoyenneté européenne. Il vise à encourager les
échanges avec de jeunes Européens, la découverte d'une autre culture, à travers notamment la mobilité.
Les candidatures sont ouvertes du 2 janvier au 24 janvier

2020.

Ce prix a été lancé à l'initiative de la Fondation Hippocrène, qui a décidé en 2010 de donner envie d'Europe dès l'école, considérant que la formation, la mobilité, les échanges, les projets communs sont les meilleurs moyens pour les jeunes de concrétiser leur appartenance à un ensemble commun et la prise de conscience d'une citoyenneté européenne. Quatre catégories de prix sont proposées aux établissements du primaire et secondaire en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale.

Depuis 2017 et avec le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne (RFCE) et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), il s'adresse également à l'enseignement agricole technique et supérieur, public et privé sous contrat.

Tous les types de partenariats avec un établissement scolaire situé dans l'un des pays répondant aux critères de l'annexe 1 (Pays partenaires éligibles) sont éligibles. Il peut s'agir d'un partenariat européen élaboré par la classe avec son / ses professeur(s) :

jumelage actifs, projets pédagogiques partagés, partenariats virtuels, échanges d'apprenants, mobilités entrantes/sortantes d'apprenants et d'enseignants, etc.

Les partenariats peuvent concerner une ou plusieurs disciplines et n'excluent aucun thème d'échange ; l'acquisition éventuelle de compétences langagières et interculturelles pourra être mise en perspective.

Les partenariats doivent être initiés et confirmés au moment de la présentation du dossier.

Le projet doit intégrer une / des mobilité(s) réciproque(s) et une rencontre avec le partenaire, mais il n'est pas

nécessaire que cette mobilité soit réalisée au moment de la présentation du dossier.

Les principaux critères d'évaluation du projet porteront sur le nombre et la qualité du / des partenariats, leur réciprocité (mobilités réciproques), la qualité du projet (contenu, pédagogie), sa valorisation dans et hors de l'établissement, la motivation de l'équipe pédagogique, le portage par les apprenants et la catégorie d'apprenants touchés.

Une attention particulière sera donnée aux partenariats menant à la réalisation de projets communs et à la valorisation du projet.

La DGER incite les établissements d'enseignement agricole à prendre part à ce concours, qui s'inscrit pleinement dans la mission de coopération internationale dévolue à l'enseignement agricole par le Code rural et de la pêche maritime. Il participe à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des apprenants de l'enseignement agricole.

A travers ce concours, la DGER souhaite valoriser les actions et partenariats européens des établissements d'enseignement agricole (notamment les déplacements à l'étranger des apprenants). La DGER invite donc les équipes pédagogiques à s'appuyer sur ce concours pour enrichir les réflexions des apprenants sur l'éducation à l'Europe.

Un prix d'un montant de 5 000 euros destiné à la réalisation du projet sera remis à l'établissement lauréat par la Fondation Hippocrène.

La remise des prix aura lieu à Strasbourg le jeudi 14 mai à 14 heures, au coeur des institutions européennes et en présence de personnalités européennes et du monde de l'éducation. Les frais de déplacement de 10 apprenants (au maximum) de la

classe lauréate, ainsi que de leur enseignant seront également pris en charge (l'arrivée à Strasbourg est prévue le mercredi 13 mai).

A noter que la catégorie Enseignement agricole est également éligible pour le Grand Prix, d'un montant de 10 000 euros, qui est choisi parmi l'ensemble des catégories du concours.

La participation au concours est libre et gratuite. Il est ouvert à l'ensemble des établissements de l'enseignement agricole sur la base du volontariat. Pour les établissements d'enseignement technique, il revient à chaque SRFD / SFD d'assurer la communication du règlement du prix aux établissements et la réception des candidatures.

Vous trouverez ci-joints le règlement relatif à ce concours (annexe 2), la fiche de participation (annexe 3) et l'autorisation de diffusion de l'image (annexe 4) que les établissements participants devront renvoyer par courriel, d'ici le 24 janvier 2020 :

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-797

– pour les établissements d'enseignement technique : à la personne en charge de la coopération internationale au sein de la DRAAF / DAAF SRFD / SFD, dont votre établissement dépend (voir annexe 5).
La DRAAF / DAAF SRFD / SFD émettra un avis sur les candidatures. Elle transmettra au plus tard le 24 février 2020 au bureau des relations européenne et de la coopération internationale (BRECI : breci.dger@agriculture.gouv.fr) un ou deux projets pré-sélectionnés avec un ordre de priorité (1 ou 2).
– pour les établissements d'enseignement supérieur long, 1 seul projet par établissement sera transmis

directement au BRECI (breci.dger@agriculture.gouv.fr) au plus tard le 24 janvier 2020.Trois dossiers présélectionnés au niveau national seront transmis au Grand Jury, qui auditionnera à Paris fin mars 2020 les
candidats finalistes à Paris.

L’ouverture de ce concours à l’enseignement agricole en 2017, après plusieurs années à l’Education Nationale, est une reconnaissance de l’engagement de l’enseignement agricole pour l’Europe. Ainsi, fort du succès des premières éditions, j’invite les établissements d’enseignement agricole à participer nombreux à ce concours.